

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du vendredi 4 avril 2025

Le vendredi 4 avril 2025 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 28 mars 2025La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de Messieurs David THELLIER, 1^{er} vice-président, Christophe PILCH, 2^e vice-président et Alain DUBREUCQ, 3^e vice-président.

Objet : Approbation du
compte administratif de
l'exercice 2024 pour le
budget principal d'Artois
Mobilités selon la
nomenclature M57 (Point 2)

Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEFTitulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Jean-Pierre SANSEN*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL*CALL* ; M. Daniel KRUSZKA ; Mme Martine CHWICKORÉSULTAT DU VOTE :Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU*CAHC* : M. Bernard DELIERS*CALL* : Mme Samia SADOUNENombre de titulaires
en exercice :

20

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONINombre de titulaires
présents :

12

Nombre de suppléants
présents :

4

Nombre de suppléants
votants :

4

Pouvoirs : Madame Valérie CUVILLIER a donné pouvoir à M. Pierre CHÉRET

Pouvoir(s) :

1

Suppléances : Mme Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par Mme Sophie DUBY ; M. Jean-Pierre SANSEN a été suppléé par M. Bertrand LELEU.Nombre total de
votants :

16

(Le président s'étant
retiré de la salle des
délibérations)Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Donia CHLEBOWSKI ; Fabrice SIROPAccusé de réception du
contrôle de légalité

Le : 09/04/2025

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Publication

Le : 09/04/2025

Certifié exécutoire

Le : 09/04/2025

BUDGET PRINCIPAL M57	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2024	16 362 818,79	16 495 748,20	2 014 006,41	4 130 148,80	18 376 825,20	20 625 897,00
Résultats de l'exercice 2024		82 929,41		2 116 148,39		2 199 077,80
Résultats antérieurs reportés (exercice 2023)		122 378,04	2 658 570,44			
Excédent de fonctionnement capitalisé						
Total réalisations 2024 + résultats reportés	16 362 818,79	16 568 126,24	4 672 570,85	4 130 148,80	21 035 389,64	20 698 275,04
Résultat de clôture 2024		205 307,45		542 422,05		337 114,60
Restes à réaliser à reporter en 2025				1 420 075,90		1 420 075,90
Résultats cumulés	16 362 818,79	16 568 126,24	4 672 570,85	5 550 224,70	21 035 389,64	22 118 350,94
Solde d'exécution		205 307,45		877 653,85		1 082 961,30

Article 3 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 4 : DÉCLARE les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

Article 5 : RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2025.

Article 6 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 16

Contre : 0

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités



Fait et délibéré le 4 avril 2025
Pour extrait certifié conforme.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget principal d'Artois Mobilités selon la nomenclature M57

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, après examen du compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2024 de Monsieur le Président d'Artois Mobilités est présenté pour avis au comité syndical ;

Considérant les rappels aux droits constatés par la Chambre Régionale des comptes dans son dernier rapport ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré, le président s'étant retiré de la salle des délibérations,

Article 1^{er} : PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2024 pour le budget principal M57.

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération. En complément, est présenté, en annexe à la présente délibération, un état détaillé des engagements hors bilan reçus.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :